



Verein Schweizer Sportpferde

2020



1. online

Suisse Elite-Fohlenauktion



## Inscription pour la présélection

Pour la première vente aux enchères en ligne de poulains d'élite suisses

le 28. juin 2020 à Avenches

Après avoir pris connaissance des conditions du concours, veuillez envoyer le formulaire d'inscription dûment rempli à la Verein Schweizer Sportpferde par e-mail à [marc\\_friedli@yahoo.com](mailto:marc_friedli@yahoo.com) ou par courrier à Marc Friedli, Alte Hauptstrasse 31, 3208 Gurbrü.

### Éleveur

Écurie

\_\_\_\_\_

Nom / Prénom

\_\_\_\_\_

Rue

\_\_\_\_\_

NPA / Localité

\_\_\_\_\_

Téléphone privé

\_\_\_\_\_

Téléphone mobil

\_\_\_\_\_

E-Mail / Page Web

\_\_\_\_\_

### Informations sur le poulain inscrit

Nom

\_\_\_\_\_

Date de naissance

\_\_\_\_\_

No UELN

\_\_\_\_\_

Sexe

\_\_\_\_\_

Robe

\_\_\_\_\_

Père

\_\_\_\_\_

Mère

\_\_\_\_\_

PM

\_\_\_\_\_

MMP

\_\_\_\_\_

transfert d'embryons

Oui

Non

Association d'élevage

FECH

CHEVAL SUISSE

## Données sur la mère du poulain

Année \_\_\_\_\_ No UELN \_\_\_\_\_

- Elite Suisse                       Stud-book  
 Staatsprämienstute             Jument sélectionnée CH  
 Jument registre  
 Nouvel enregistrement (veuillez joindre le formulaire complété „Nouvelle inscription des juments“, le formulaire se trouve sous [www.swisshorse.ch](http://www.swisshorse.ch))

### Performance

- Dressage R/L                       Saut R/L  
 Dressage M                         Saut M  
 Dressage S                         Saut S

### Descendance Sport

Nom	Dressage L M S	Saut L M S
_____	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S
_____	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S
_____	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S
_____	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S	<input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> S

### Descendance élevage

Nom	<input type="checkbox"/> Prime jument d'élevage	<input type="checkbox"/> Elite Suisse
_____	<input type="checkbox"/> Prime jument d'élevage	<input type="checkbox"/> Elite Suisse
_____	<input type="checkbox"/> Prime jument d'élevage	<input type="checkbox"/> Elite Suisse
_____	<input type="checkbox"/> Prime jument d'élevage	<input type="checkbox"/> Elite Suisse

### Remarques

**Inscription: (veuillez cocher votre choix)**

- |  |     |        |
|--|-----|--------|
| <input type="checkbox"/> Pour poulains avec certificat d'origine FECH /ID/passeport du poulain (obligatoire)                         | CHF | 180.00 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Inscription présélection première vente aux enchères en ligne, incl. Photos de poulains          | CHF | 80.00  |
| <input type="checkbox"/> Démonstration d'enregistrement par les jeunes éleveurs<br>(paiement directement auprès des jeunes éleveurs) | CHF | 20.00  |
| <input checked="" type="checkbox"/> examen clinique par le vétérinaire (obligatoire)   | CHF | 50.00  |
| <input type="checkbox"/> Chipping sur place (vétérinaire)  | CHF | 55.00  |
| <input type="checkbox"/> évaluation FECH (à cocher impérativement si vous le souhaitez)  |     |        |

**Tous les frais doivent être payés jusqu'à la date de clôture sur le compte suivant:**

Verein Schweizer Sportpferde, Alte Hauptstrasse 31, 3208 Gurbrü, Kto. 60-1-5  
IBAN: CH37 0077 7008 6558 4469 3

**L'ID du poulain est obligatoire pour les 2 associations d'élevage, de sorte qu'il puisse être assuré que les passeports soient disponibles lors de la vente.**

Les juges de la présélection et les juges de la FECH évalueront les poulains séparément.  
Les notes de la FECH n'ont AUCUNE influence sur la qualification des poulains !

Pour les poulines de CHEVAL SUISSE, il n'y aura pas d'évaluation par l'Association.

---

Boxes: veuillez réserver directement chez Marc Friedli (frais CHF 25.00)

---

Lorsque vous inscrivez votre poulain à la présélection, vous confirmez par votre signature que vous avez lu et accepté les conditions générales du VSS/ACSS pour la présélection et la vente aux enchères de poulains en ligne.

Lieu ..... Date ..... Signature .....

**Il est également obligatoire de joindre les détails des performances de la mère/du père du poulain et des membres de sa famille. Les inscriptions sans détails seront renvoyées sans commentaire!**

Inscription au plus tard le lundi 22 juin 2020, courrier A:

---

Verein Schweizer Sportpferde, Marc Friedli, Alte Hauptstrasse 31, 3208 Gurbrü  
Mobile: 076 419 02 85

# Conditions générales / Informations

## 1. Organisateur

La Verein Schweizer Sportperde VSS/ACSS est l'organisateur de la première vente aux enchères en ligne de poulains d'élite de Suisse.

## 2. Approbation

Le concours est ouvert aux poulains nés en 2020 de la FECH et du Cheval Suisse. Les poulains inscrits seront sélectionnés par une commission d'admission sur les parcours de Rickenbach et d'Avenches.

Si un poulain se qualifie pour la vente aux enchères en ligne, l'exposant s'engage à vendre le poulain via la vente aux enchères en ligne Suisse Elite Foal Auction 2020.

Le calendrier vous sera envoyé par courrier électronique ou par courrier postal. En outre, nous publierons le calendrier sur Internet à l'adresse [www.vss-acss.ch](http://www.vss-acss.ch) quelques jours avant la présélection.

**L'admission du poulain à la 1ère vente aux enchères en ligne de poulains d'élite de Suisse ne sera décidée qu'après un examen clinique. Le propriétaire du cheval supporte les frais de l'examen.**

Le montant doit être payé lors de l'inscription à la présélection et ne sera pas remboursé si le poulain n'est pas accepté. Les certificats vétérinaires peuvent être consultés en ligne par les acheteurs potentiels.

## 3. Conception et traitement de l'enchère en ligne

### 3.1 Login (enregistrement) et compte d'utilisateur

Seules les personnes physiques ou morales qui se sont inscrites auprès de l'organisateur sont autorisées à participer à une vente aux enchères sur Internet. Lors de l'ouverture de l'inscription, il faut répondre correctement à toutes les questions posées par l'organisateur dans le formulaire d'inscription et joindre les copies demandées. Un enregistrement peut être supprimé à tout moment sans avoir à en indiquer les raisons dans la section "Suppression de mon enregistrement" prévue sur notre plate-forme Internet ; dans ce cas, toutes les données enregistrées seront supprimées définitivement, sauf si elles sont nécessaires à une procédure d'appel d'offres en cours ou au traitement d'un achat déjà effectué. Dans ce cas, les données ne seront supprimées que lorsqu'il est définitivement exclu que les données soient encore nécessaires.

### Représentation et capacité juridique

- a) Les personnes physiques ne peuvent s'inscrire pour l'utilisation que si elles sont majeures et ont une capacité juridique illimitée.
- b) Les personnes physiques autorisées à représenter une personne morale doivent être nommément désignées.
- (c) Les utilisateurs enregistrés reçoivent un mot de passe. Chaque utilisateur est tenu de garder le mot de passe secret.

### 3.2 Procédure de la vente aux enchères sur Internet

(a) L'enchère sur Internet respective commence par une offre placée sur Internet par l'organisateur sur la plate-forme. Il s'agit d'une déclaration d'intention de l'organisateur de conclure un contrat de vente. Dans l'offre, la période d'enchère est également définie par l'indication "fin de l'enchère". Cette offre ne peut être acceptée par un simple "oui", mais constitue plutôt une acceptation de l'offre la plus élevée déclarée à l'avance. Seule l'offre la plus élevée est acceptée par l'organisateur si elle est effectivement soumise par un soumissionnaire dans le délai d'appel d'offres indiqué, conformément aux conditions des présentes conditions générales.

b) Les offres ne peuvent être faites que via le masque pour les soumissionnaires enregistrés installé sur la plate-forme et uniquement en ligne. Les offres soumises de toute autre manière ne seront pas prises en considération, même si elles parviennent à l'organisateur pendant la période de soumission. Les offres pour lesquelles le soumissionnaire n'a pas déclaré qu'il accepte la validité des présentes conditions générales pour son offre spécifique et a pris connaissance de la politique d'annulation ne seront pas non plus acceptées. Les offres soumises jusqu'à la fin de l'enchère, qui sont faites pour l'utilisateur enregistré sous "Enchère" conformément aux présentes CGV, ne participeront à l'enchère que si elles ont été reçues par l'organisateur avant la fin de l'enchère. La transmission se fait au risque du soumissionnaire.

c) Avant qu'une offre ne soit soumise, le contenu de l'offre, y compris les données du client, est résumé sur une page de présentation. Le soumissionnaire peut y corriger son offre en utilisant les champs de modification prévus à cet effet. En cliquant sur le bouton "Soumettre l'offre", le soumissionnaire soumet une offre ferme à l'organisateur pour la conclusion d'un contrat d'achat. Une fois l'offre placée, le soumissionnaire reçoit un e-mail généré automatiquement par l'organisateur, qui confirme la réception de l'offre par nos soins et en donne les détails (confirmation de réception). Cet accusé de réception ne constitue pas une acceptation du contrat, mais seulement la confirmation de la participation à l'enchère avec l'offre soumise. Chaque offre de chaque soumissionnaire est soumise à la présentation d'une offre plus élevée. Le soumissionnaire respectif est lié à l'offre soumise jusqu'à la fin de la période d'appel d'offres. Les offres inférieures à l'offre minimale ne participeront pas à l'enchère, même si l'organisateur ne reçoit pas une offre plus élevée à la fin de l'enchère. Le contrat de vente du poulain mis aux enchères est conclu sans acceptation séparée d'une offre par l'enchère la plus élevée effectivement soumise par l'enchérisseur enregistré (utilisateur ou client) à la fin de la période d'enchère.

(d) Une offre effective doit correspondre à l'offre minimale et, sinon, être supérieure d'au moins un échelon à l'offre du soumissionnaire précédent. L'enchère pour les chevaux mis aux enchères est de 250 CHF. L'enchérisseur sera informé par courrier électronique ou par tout autre moyen approprié sur la plate-forme Internet que son offre est acceptée et aussi s'il a été surenchéri. L'offre de départ est de CHF 4'000.00.

e) Notification de la conclusion du contrat : L'enchérisseur qui a présenté l'offre effective la plus élevée à la fin de l'enchère en est informé par courrier électronique ou d'une autre manière appropriée sur un support de données permanent sous forme de texte. La réception de la notification est la confirmation du contrat d'achat déjà conclu et non une condition préalable supplémentaire à sa conclusion. Les soumissionnaires qui n'ont pas présenté l'offre la plus élevée ne seront pas informés. L'offre la plus élevée est simplement indiquée de manière anonyme sur la plate-forme immédiatement après l'expiration de la période d'offre. La notification à l'acheteur comprend une confirmation du contrat, dans laquelle le contenu du contrat est reproduit.

(f) Nous avons le droit, à notre discrétion, d'exclure les soumissionnaires enregistrés pour des enchères individuelles de poulains individuels ou pour une certaine période de temps ou de manière générale et donc de les exclure du droit de participer aux enchères sur une base limitée ou illimitée. Cela n'est autorisé que s'il y a de bonnes raisons de penser que l'on ne peut plus raisonnablement s'attendre à ce que nous poursuivions une relation juridique avec la personne bloquée.

g) L'organisateur peut annuler une enchère à tout moment avant la fin de la période de soumission des offres s'il peut raisonnablement être amené à le faire pour une raison objective.

décision discrétionnaire. En cas de défaillances du système dues à des conditions techniques, l'organisateur est également en droit d'annuler la vente aux enchères. À cet égard, nous nous réservons expressément le droit de révoquer notre offre respective placée sur Internet. La décision d'annuler l'enchère sera annoncée sur la plate-forme Internet, en indiquant la raison dans des mots clés. Les offres déjà soumises expirent sans remplacement dès leur notification. Cette réserve à la révocation de notre offre de vente au plus offrant expire à la fin de la vente aux enchères dans le cas d'une vente aux enchères menée conformément à l'annonce et terminée à l'expiration de la période d'enchère, sans qu'une déclaration séparée de notre part soit nécessaire.

Les demandes de dommages et intérêts des soumissionnaires en cas de problèmes techniques dans le déroulement de la vente aux enchères sur Internet, en particulier les défaillances du système, le nonaccès aux offres ou leur rejet pour des raisons techniques, sont exclues.

h) L'organisateur maintient une ligne téléphonique d'urgence pendant les enchères en cours, qui peut être joint dans les délais indiqués sur la plate-forme Internet avec les frais qui y sont spécifiés aux frais de l'appelant. Cette ligne d'assistance téléphonique sert uniquement pour

S'occuper des problèmes de règlement plutôt que de la réception des offres. La ligne directe n'est pas utilisée pour faire des promesses ou des accords de quelque nature que ce soit.

#### **4. droits et responsabilités**

L'organisateur n'agit qu'en tant qu'intermédiaire entre l'acheteur et le vendeur.

Il est responsable de la conclusion d'un contrat de vente. Tous les droits et obligations découlant de la transaction d'achat concernent exclusivement le vendeur et l'acheteur. Le vendeur est responsable de tout défaut.

Les dispositions de la loi suisse sur l'élevage (art. 198 et suivants du CO) s'appliquent.

## 5. Détails de l'objet mis aux enchères

Les poulains mis aux enchères sur la plateforme de l'organisateur sont proposés avec les informations suivantes:

Nom du cheval, sexe, âge, couleur, photos, vidéo, pedigree.

Les informations ci-dessus ne sont qu'une description de l'objet de la vente aux enchères, l'organisateur ne garantit pas une qualité correspondante et les informations ne constituent pas non plus le contenu d'un accord de qualité concernant le futur contrat de vente. Il n'y a aucune garantie quant à l'aptitude à la reproduction du cheval loué. En particulier, l'organisateur n'a pas vérifié la capacité d'insémination des étalons et la capacité de reproduction des juments. La capacité de fertiliser ou de se reproduire n'est pas une condition convenue. En outre, l'offre minimale (en CHF) pour le poulain mis aux enchères sur Internet est également indiquée. Le lieu où se trouve le poulain après la fin de la vente aux enchères est chez l'éleveur concerné. En raison de la gestion technique et organisationnelle de la vente aux enchères sur Internet, une inspection du poulain avant la conclusion du contrat d'achat n'est possible que sur accord préalable. Les poulains placés dans la vente aux enchères sur Internet ont fait l'objet d'un examen clinique en vue de la préparation de la vente aux enchères sur Internet.

Un protocole d'examen vétérinaire a été établi concernant l'examen clinique effectué, qui peut être consulté par les clients enregistrés via un lien sur le poulain mis aux enchères. Il est conseillé au soumissionnaire de faire interpréter le protocole d'examen vétérinaire par son propre vétérinaire, à ses frais. Il est fortement recommandé au soumissionnaire de faire usage de cette possibilité pour informer sur l'état de santé du cheval concerné dans son propre intérêt. Il ne peut pas faire une offre avant d'avoir déclaré qu'il n'acceptera pas la référence à la possibilité d'inspecter les dossiers d'examen préparés pour l'examen clinique. Le résultat, sous forme de conclusions objectives du protocole d'examen écrit et accessible portant exclusivement sur l'examen clinique, est une description de l'état de santé du poulain mis aux enchères sur Internet.

En outre, l'enchère minimale en FRANCES SUISSE est indiquée pour le cheval placé dans la vente aux enchères sur Internet.

## 6. Prix et conditions de paiement

Le vendeur paie une taxe de base de 250 CHF par poulain. L'acheteur paie une redevance de 8 % du prix du marteau. Si les éleveurs rachètent les poulains, une redevance de 3 % du prix du marteau est due jusqu'à 8 000 CHF et de 6 % du prix du marteau à partir de 8 001 CHF ; les frais de rachat doivent être payés dans les 10 jours suivant la vente aux enchères. Si aucune offre n'est faite pour le poulain, l'éleveur paiera une commission de 3% sur le montant minimum de CHF 4'000.- dans les 10 jours suivant la vente aux enchères. La déduction d'un rabais n'est pas autorisée.

Les frais, qui se composent du prix du marteau et des frais d'adjudication, doivent être payés dans les 10 jours suivant l'adjudication au moyen de bordereaux de paiement sur le compte du SSV/ACSS. L'Association suisse des chevaux de sport VSS/ACSS est autorisée à recevoir le paiement et, le cas échéant, à prendre des mesures contre la

l'acheteur à intenter une action en justice pour le paiement du prix d'achat, y compris les services supplémentaires.

La remise du cheval mis aux enchères à l'acheteur ou au transporteur n'aura lieu qu'après le paiement du prix d'achat.

### 6.2 Collecte du cheval / Lieu d'exécution / Transfert du risque

En principe, les prix d'adjudication s'appliquent au départ de l'emplacement du poulain, lorsque l'acheteur récupère lui-même le poulain.

L'emplacement indiqué est celui qui correspond à la  
le lieu d'exécution convenu dans le contrat conclu.

Lors de la conclusion du contrat d'achat, le risque est transféré à l'acheteur, même si le poulain reste initialement sous la garde de l'éleveur. Le  
Les poulains peuvent rester gratuitement aux risques du vendeur jusqu'à la fin octobre 2020.

L'éleveur prend en charge les frais de soins du poulain jusqu'à sa remise à l'acheteur ; ils sont inclus dans le prix d'achat. Le vendeur a le droit de  
conserver le poulain jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et des frais. L'éleveur informera l'acheteur du moment où le poulain pourra être  
récupéré et de l'endroit où il se trouve. À cette fin, les coordonnées de l'acheteur lui seront communiquées.

Le bureau de vente aux enchères enverra les papiers du pedigree du poulain à l'acheteur dès que le prix d'achat et les frais auront été payés et réglés  
avec l'éleveur.

En tout état de cause, le poulain ne sera remis qu'après le paiement intégral.

## 7. Protection des données

Nous recueillons et stockons les données du client nécessaires à la transaction commerciale. Lors du traitement des données personnelles du client, nous respectons les dispositions légales. Vous trouverez de plus amples informations dans la déclaration de protection des données disponible dans notre offre en ligne. Sur demande, le client recevra à tout moment des informations sur les données personnelles stockées à son sujet.